

Sept-Îles, le 20 mai 2010

Au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE)
Monsieur Pierre Fortin, président
Madame Anne-Marie Parent, commissaire

Objet : Mémoire concernant le projet d'expansion du réseau de transport en Minganie –
Raccordement du complexe de La Romaine.

Madame la Commissaire,
Monsieur le Président,

Le présent mémoire concerne une section du tracé retenu pour raccorder Romaine 1 et Romaine 2 au Poste Arnaud.

Je demande au BAPE de constater que la section du tracé prévu pour passer au sud du Lac Daigle a des impacts environnementaux catastrophiques pour cette région du Lac Daigle, principalement sur le paysage.

Le Lac Daigle et sa région sont des sites d'une beauté exceptionnelle qui doit être protégée. Déjà la région nord du lac fut massacrée par le passage de 3 lignes de 735 KV venant du Poste des Montagnais. Le passage des futures lignes de 735 KV (temporairement à 315 KV) au sud du lac viendra détériorer la beauté de toute une région située à peu près entre les longitudes 66 degrés 12 minutes E (près de la Rivière Moisie) et 66 degrés 20 minutes (près du Belvédère).

Pour ces raisons je demande au BAPE de recommander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et à Hydro-Québec de profiter de l'occasion des grands travaux projetés pour, d'une part, corriger les erreurs du passé et, d'autre part, éviter qu'une plus grave erreur se produise.

Le 31 mars 2010 à Sept-Îles, Hydro-Québec a indiqué qu'il ne pouvait pas croiser des lignes à hautes tensions, après qu'il fut suggéré de faire passer les lignes Romaine 1 et 2 au Nord des lignes actuelles venant du poste des Montagnais, pour éviter le saccage de la région sud du Lac Daigle.

Or, la ligne de 735 KV venant du poste des Montagnais passe trop près du Lac Daigle. Profitons-en donc pour en corriger le tracé et la déplacer en la faisant passer plus au Nord, et suffisamment éloigné du Lac Daigle pour permettre le passage, en parallèle de cette ligne, et aussi au nord du lac, du tracé venant de Romaine 1 et 2.

J'invite les commissaires, si ce n'est déjà fait, à visiter la région du Lac Daigle, à faire le tour de ce lac, et à faire un arrêt au Belvédère pour contempler la Baie de Sept-Îles. Vous constaterez que ces paysages grandioses ne souffriraient pas du passage de lignes à hautes tensions.

Le tout respectueusement soumis, et sous réserve des droits ancestraux des Innus.

Paul-E. Giguère
Paul-Émile Giguère